



OL-CS 14/07/2019

Procès-verbal du conseil d'administration du 02 juillet 2019

Convoqué à 18h à La Veyrière pour délibérer sur l'ordre du jour confirmé le 28/06/2019.

Présents : Mireille Kishazy, Olivier Labasse, Jacques Lelarge, Jean-Claude Secchi, Claude Saulgeot, Laurent Billet, Michel Meyer, Charles Lacombe.

Excusés : George Davignon, Michel Bodoy.

Le Conseil peut délibérer valablement (8 présents).

Pièces jointes ou envoyées avant la convocation :

- *Ordre du jour du CA*
- *Procès-verbal de la réunion du CA du 04 juin 2019*
- *Compte-rendu (GD) réunion du Conseil municipal du 17/06/2019*

1) Approbation du PV du CA du 04 juin 2019 :

Le projet du 28/06/19 adressé préalablement aux administrateurs qui l'ont ratifié, est officiellement approuvé à l'unanimité et sera mis en ligne à la rubrique « Conseils d'administration et Assemblées générales » du site internet de BVV www.bienvivreaveyrier.org. Les administrateurs voudront bien faire la promotion du site.

2) Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 juin 2019

Georges et Jacques représentaient BVV à cette réunion, où il était question des négociations conduites par la mairie pour acquérir une parcelle AE412 de 514 m² au centre village (à côté de « Nathalie Fleurs » et de l'ancien hôtel « le Colvert » ; la parcelle avait été classée en « emplacement réservé » lors du POS de 2001 et lors du récent PLU de 2017 pour y faire un parking public. Les négociations avec le propriétaire n'ayant pas abouti faute d'accord sur le prix, la mairie a décidé une procédure d'expropriation et France-Domains aurait estimé la valeur du terrain à 176 € le m², ce qui, en comparaison des prix du foncier à Veyrier, en particulier en centre village, mécontente le propriétaire

Au nom de BVV, Georges a demandé à la Mairie pourquoi le chemin de Beauregard, reliant les routes de Thones et de Menthon à travers Montpellaz, est équipé d'une part d'un portique empêchant le passage des véhicules (lourds) de forte hauteur (2 mètres) et d'autre part d'une barrière mobile levante équipée d'un digicode ; il a été répondu par le Maire que cet aménagement est destiné à restreindre voir interdire la circulation des véhicules (hors riverains,) en raison des encombrements qui seront causés par les travaux de la voie verte sur la D909A afin d'éviter une circulation déviée intense. BVV a fait remarquer que si le portique se justifie pour éviter des accidents liés au poids excessif des véhicules, la restriction d'accès à ce chemin constitue une entrave à la libre circulation et introduit un fâcheux précédent, voire une inégalité entre les citoyens. Charles Lacombe rappelle que le chemin de Beauregard a été transformé en route et joint depuis plus de 40 ans le chemin de l'arrête à celui de Montpellaz. Le CA est unanime pour condamner la pose de la barrière mobile et demande au Président de BVV d'envoyer un courrier à la Préfecture avec copie à la Mairie de Veyrier pour dénoncer cet état de fait. *(Dans l'intervalle, O. Labasse est intervenu à nouveau sur ce sujet lors de la réunion du Conseil municipal du 8 juillet à propos de ce qui pourrait apparaître comme une privatisation de voirie, à l'instar d'une demande incongrue de même type de riverains des routes du Mont Veyrier. Le Maire lui a assuré qu'il n'était plus question de mettre en service cette barrière - dont aucun riverain n'avait le code- et la première adjointe a détaillé les coûts de remise en état de la voirie, qui a été consolidée en amont et en aval, avec les quotes-parts de la Commune et d'Eurovia. NDLR)*

3) Informations affaires en cours :

- La conférence « du tramway Annecy-Faverge au tram-train Annecy-Albertville » donnée le 25 juin à Albertville à la demande des élus savoyards a connu un bon succès avec, malgré le début de canicule, plus de 150 personnes participantes et plusieurs élus hauts -savoyards et régionaux. La presse savoyarde et celle de la Haute-Savoie ont très bien couvert la réunion et les suites (cf. vœux) données en Savoie, notamment pour le maintien et la modernisation de la voie ferrée Ugine- Albertville un temps menacée de fermeture. Les participants ont été très favorables au projet baptisé par O.Labasse « LOLA2 » (liaison ouest Annecy-Albertville)

- Le **SILA** (créé pour être l'organisme fédérateur des communes riveraines pour la qualité des eaux du Lac, désormais toutes intégrées dans la communauté de commune du Grand Annecy) est, après l'autorisation de

navigation des foils électriques (ALAE et BVV ont adressé chacune un mail à Thierry Billet qui était absent à la réunion), à nouveau pointé du doigt, dont le Président s'est déclaré favorable à l'**élargissement** (+ 0,80cm) de la **voie verte de la rive Ouest** pour « la sécuriser » face à son encombrement « hors norme » (1 000 000 de passages en 2018 principalement en saison touristique et pour l'accès des plages) et sa dangerosité liée aux conflits d'usage en augmentation (on remarquera que le projet de réhabilitation du tram-train sur l'emprise SNCF de 13,70m serait ainsi complexifié). Dans le même temps le Maire de Poisy, par ailleurs Président du Sila, s'est aussi déclaré favorable à la création d'une centrale à bitume sur sa commune, avec les risques sur la pollution de l'air et la santé des habitants, sans même compter le trafic et les émissions des 150 camions quotidiens pour alimenter le développement des routes autour du Lac (et ailleurs).

- **CESC** : la DUP du centre de congrès est recalée une nouvelle fois, en CAA de Lyon (non-respect de la loi littoral, sans qu'il est été utile de revenir sur l'utilité publique, cf. la jurisprudence du Conseil d'état pour un cas similaire sur un lac voisin). Un projet illégal ne peut être d'intérêt public.

- **IMAGINE ANNECY** : Mireille était présente à cette réunion où elle participa à un atelier sur le « bois ».

- **PLAN CLIMAT** : Olivier était présent à cette réunion qu'il quitta au bout de 45 minutes devant le refus réitéré des organisateurs d'intégrer l'incidence des transports (et de leurs émissions de GES) dans les réflexions sur le climat.

4) **Mobilité et plan de circulation à Veyrier**

Suite à l'impossibilité de tenir la réunion entre administrateurs, prévue le 21 juin dernier, il est décidé de la reporter à la prochaine réunion du CA du 03 septembre en avançant l'horaire de celle-ci à **17 h.30 et jusqu'à 19h** : les sujets sont à répertorier par chacun avant la réunion, en compléments ou illustrations des éléments envoyés par le Président avant la réunion du 2 juin (cf Prospective urbanistique, Plu, le MAG) : les 3 axes longitudinaux de Veyrier, les voies transverses, le respect des vitesses limites, y compris en centre bourg, les trottoirs, les flux de transit vs les habitants, les TC... On ne peut urbaniser sans plan de déplacement, prétendre faire de l'urbanisme sans politique des transports et de mobilité. La présence de Jacques Herrgott est plus que souhaitée ...

Suite à la mise en service par la SIBRA, durant les 2 mois de l'été, de nouvelles lignes de bus et de bateaux pour desservir les plages, dont celles, gratuites de Veyrier, nous avons décidé de faire un « flyer » pour sensibiliser les gens à cette nouvelle offre qui leur épargnera bien des soucis, contribuera à diminuer les embouteillages sur la rive et à préserver la qualité de l'air. Ces petits flyers seront distribués sur les parebrises des véhicules stationnant près des plages de Veyrier ou remis aux automobilistes visiteurs cherchant un stationnement. Cette initiative du Grand ANNECY répond à la demande de BVV et des habitants (cf. résultats de l'enquête BVV 2015-2016) et servira de test pour améliorer, conformément à nos demandes, le service de bus qui dessert toute l'année la rive EST ligne 61 d'Annecy à Angon -Talloires : il faut que cette ligne des « bus des plages » soit un succès !

5) **Cahier de charges Veyrier 2020**

Nous rappelons le § 6 du précédent compte-rendu de CA du 04 juin portant sur « les réflexions sur un programme à soumettre aux candidats des **municipales** de 2020 ». Nous recommandons à tous, administrateurs et adhérents, de consigner leurs réflexions « programmatiques ». Une réunion prochaine sera fixée à cette fin, éventuellement de 17h30 à 19h avant le CA d'octobre.

6) **Questions diverses**

Claude, dont l'adresse est l'adresse postale de BVV, a été contacté par de nouveaux habitants de Veyrier, riverains de la rue de la Voute et de l'ancien hôtel de la Baronne, exaspérés par les agissements d'occupants en surnombre supposés temporaires (certains sont là depuis plusieurs années), provoquant des troubles de voisinage difficilement supportables, mobilisant l'espace public devant la croix de Fésigny, constellé de mégots, papiers sales...et rendant cet espace dangereux pour la circulation. Ces riverains souhaitent faire signer une pétition dont ils ont remis le projet pour faire respecter l'ordre public rue de la Voute.

Le CA de BVV est, à l'unanimité, favorable à cette initiative, d'autant que plusieurs adhérents de BVV (Clos Charmeil...) se plaignent de troubles similaires (poubelles, bruits, mégots...) Claude a suggéré au pétitionnaire de rencontrer le Président Labasse.

Notre administrateur voisin de la superette de Chavoires se plaint des odeurs des poubelles situées le long de sa propriété : nous l'invitons de déposer une main courante en gendarmerie pour « troubles anormaux de voisinage » et d'alerter les services « hygiène et sécurité » du département. Nous la soutiendrons devant les accusations portées contre elle.

Bel été.

**Prochaine réunion du Conseil d'Administration
Mardi 03 septembre 2019 à 17 heures 30 à la salle de réunion de la Veyrière**